

## Arrêté 2024-36

### ARRÊTÉ DU 17 OCTOBRE 2024 ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités.
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24/11/1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
- **Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 07/06/1977, modifié
- **Vu** l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 02/04/2001 portant réglementation de la circulation sur les routes départementales au droit des chantiers routiers dans le cadre de la signalisation temporaire
- **Vu** la demande de la société Azurconnect technologies pour la création d'un réseau souterrain de 80ml et pose de 3 chambres telecom sur le Chemin de la Plaine et la rue du Fond de la Graille,

**CONSIDÉRANT** que pour permettre le bon déroulement de la réalisation des travaux, il y lieu de réglementer la circulation pendant la durée du chantier,

#### **ARRÊTE**

**ARTICLE PREMIER** – A partir du 23 octobre 2024 pour une période de 21 jours, la circulation sur la rue du Fond de la Graille et sur le chemin de la Plaine sera réglementée de la façon suivante :

- Restriction sur section courante,
- Circulation alternée manuellement,
- Empiètement sur chaussée,
- Vitesse limitée à 30 km/h .

**ARTICLE 2** – La prescription imposée par le présent arrêté sera signalée aux conducteurs de véhicules par une signalisation de chantier conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par la société Azurconnect technologies.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux véhicules de sécurités, des forces de police ou de gendarmerie, des services d'incendie et de secours, véhicules de l'entreprise Fred TP Transports.

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

**Ampliation à :**

La société Azurconnect technologies

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.

Les archives communales.

Freissinières, le 17 octobre 2024

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS

